

## Procès-verbal du Comité Syndical ordinaire, le 21 mars 2018

Le vingt et un mars deux mille, à dix-huit heures, les membres du comité syndical du Syndicat du moyen Adour landais se sont réunis au Pôle Associatif de Souprosse sous la Présidence de Monsieur Christian Ducos.

**Présents :** Mmes De Sousa, Loubere, Brethes, Maury et MM. Pomies, Lamaignere, Glatard, Heinrich, Lafenetre, Dufourc, Soule, Suberchicot, Raulin, Labarbe, Desblanc, Lafenetre, Juzan, Cardonne, Dupouy, Mallet, Labat, Napias, Bareyt, Urolategui, Dupau, Ducos, Gaillardet, Saint Paul, Lagrola, Torreguitart, Carrincazeaux, Degert, Degos, Lavielle, Cardeneau, Suzan, Heitz.

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme Brault, Rabaud Favereau, MM. Barros C, Barros JM, Lafitte, Tauzin D, Pascal, Castets, Tauzin A, Dufourcq.

**Excusés :** MM. Lalanne, Noyelle, Coudroy.

**Absents :** Mme Faberes, MM. Dupouy, Brethes D, Brethes P, Capbern, Dubosc, Bordes, Dubourdiou, Galaber, Dauga, Lamothe, Delhoste, Daugreilh, Sebie, Candau, Darrietort, Cadillon, Bibes, Mespledes, Bellocq, Morlaes, Comet, Courreges.

**Présents mais non votants :** MM. Kruzynski de Mont de Marsan Agglomération, Larquier de Grenade, Darbayan de Pontonx, Mme Dunoguer de l'Institution Adour -Mme Tastet, MM. Dupuy et Malby du Syndicat.

**Secrétaire de séance :** M. Labarbe

### Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical extraordinaire du 14 février 2018
- Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical ordinaire du 14 février 2018
- Compte de Gestion 2017
- Affectation du Résultat
- Compte Administratif 2017
- Budget primitif principal GEMAPI 2018
- Budget primitif annexe HORS GEMAPI 2018
- Cotisations pour les EPCI 2018
- Rivière : point étape
- Sentier : point étape
- Itinéraire nautique : point étape
  - ✓ Délibération : programme de travaux 2018 et plan de financement
- Animation : point étape
- Questions diverses
  - ✓ Délibération : gratification des stagiaires
  - ✓ Participation à l'étude d'évaluation des démarches de restauration de l'espace mobilité portée par l'Institution Adour

### 1. Approbation du procès-verbal du comité syndical extraordinaire du 14 février 2018

Le compte rendu du comité syndical extraordinaire du 14 février 2018 n'appelle pas de remarque et est approuvé à l'unanimité par les membres du comité syndical.

### 2. Approbation du procès-verbal du comité syndical ordinaire du 14 février 2018

Le compte rendu du comité syndical ordinaire du 14 février 2018 n'appelle pas de remarque et est approuvé à l'unanimité par les membres du comité syndical.

### 3. Compte de gestion 2017 & Affectation de résultat

#### ➤ Affectation de résultat :

##### SECTION FONCTIONNEMENT :

➤ Résultat d'exercice 2017	➔	- 29 453,27 €
➤ Résultat cumulé	➔	527 490,99 €

##### SECTION INVESTISSEMENT :

➤ Résultat d'exercice 2017	➔	- 27 526,48 €
➤ Résultat cumulé	➔	50 454,00 €

#### AFFECTATION DE RÉSULTAT :

##### SECTION FONCTIONNEMENT :

➤ Excédent cumulé de Fonctionnement	➔	Report à la section Fonctionnement (002)
-------------------------------------	---	--

##### SECTION INVESTISSEMENT :

➤ Excédent cumulé d'Investissement	➔	Report à la section Investissement (001)
------------------------------------	---	--

Malgré des résultats d'exercice déficitaires, les résultats cumulés restent excédentaires. Le déficit sur l'année est dû à un retard dans la perception des aides.

**L'affectation du résultat a été approuvée à l'unanimité par les membres du comité syndical.**

#### 4. Compte administratif 2017 & Budget Primitif Principal « GEMAPI » 2018

COMpte ADMINISTRATIF - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL « GEMAPI » 2018 – SECTION FONCTIONNEMENT 2018 - 1/2					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	CA 2017	BP 2018	Chapitres	CA 2017	BP 2018
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>16 770,40 €</b>	<b>439 595,09 €</b>		<b>556 944,16 €</b>	<b>628 290,89 €</b>
6042 - Prestations de services	10 470,54	33 000			
60632 - Fournitures petit équipement	630,70	2 000			
60636 - Vêtements de travail	299,93	1 000			
6068 - Autres matières et fournitures	8,80	1 000			
6078 - Autres marchandises		4 000			
61521 - Entretien terrains		10 000			
615231 - Entretien voies et réseaux (Adour)		126 000	002 - Résultat reporté	556 944,16	527 490,89
615231 - Entretien voies et réseaux		155 495,09	1321- 1001 Subvention Agence Adour		37 800
6161 - Assurances	1 213,67	35 000	1322-1001 Subvention Région Adour		25 200
6182 - Documentation technique		1 000	1323-1001 Subvention Département Adour		37 800
6225 - Indemnité Payeur	232,41	1 100	13241-1001 Groupement de communes membres		
6227 - Frais acte et de contentieux		2 000			
6231 - Annonces Insertions		30 000			
6236 - Catalogues	126,00	3 000			
6251 - Voyage et déplacement	1 814,53	5 000			
6256 - Missions		1 000			
6257 - Réceptions	1 973,82	9 000			
62878 - Remboursement autres organismes		20 000			
<b>012 - Charges personnel et frais assimilés</b>	<b>73 555,94 €</b>	<b>120 700 €</b>	<b>Cotisations collectivité + Aide Agence de l'eau</b>	<b>75 061,04 €</b>	<b>162 376,20 €</b>
<b>22 - Dépenses imprévues</b>		<b>10 000 €</b>			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>30 000 €</b>			
<b>6743 - Subvention au Budget Annexe</b>		<b>186 676 €</b>			
<b>023 - Virement section investissement</b>		<b>3 696 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>104 514,31 €</b>	<b>790 667,09 €</b>		<b>632 005,20 €</b>	<b>790 667,09 €</b>

COMpte ADMINISTRATIF - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL « GEMAPI » 2018 – SECTION FONCTIONNEMENT 2018 - 2/2					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	CA 2017	BP 2018	Chapitres	CA 2017	BP 2018
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>16 770,40 €</b>	<b>439 595,09 €</b>		<b>556 944,16 €</b>	<b>628 290,89 €</b>
<b>012 - Charges personnel et frais assimilés</b>	<b>73 555,94 €</b>	<b>120 700 €</b>		<b>75 061,04 €</b>	<b>162 376,20 €</b>
6332- Cotisations versées FNAL	2 181,60	3 000	74718 - Agence de l'Eau		64 276,20
6336 - Cotisations CNFPT	48,82	500			
6413 - Personnel non titulaire	1 074,62	2 500	7478 - Participation des Communes	75 000	
64131 - Rémunérations personnel non titulaire	48 848,29	80 000	747581 - Participation des EPCI		88 000
6451 - URSSAF	14 963,28	22 000	747581 - Remboursement Budget Annexe		10 000
6453 - Cotisations retraites	3 505,60	7 500	7788 - Produits exceptionnels	22,82	50
6454 - URSSAF	2 888,93	4 000	764 - Revenus des valeurs immobilières		50
6455 - Cotisation pour assurance au personnel		200			
6488 - Autres charges	44,80	1 000			
<b>22 - Dépenses imprévues</b>		<b>10 000 €</b>			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>14 187,97 €</b>	<b>30 000 €</b>			
6531 - Indemnités	9 957,94	15 000			
6533 - Cotisations retraite	422,43	2 000			
6534 - Cotisation sécurité sociale	1 200,74	2 000			
6554 - Contributions aux organismes de regroupé	2 550,30	11 000			
673 - Titres annulés	56,56				
<b>6743 - Subvention au Budget Annexe</b>		<b>186 676 €</b>			
<b>023 - Virement section investissement</b>		<b>3 696 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>104 514,31 €</b>	<b>790 667,09 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>632 005,20 €</b>	<b>790 667,09 €</b>

**Résultat d'exercice Fonctionnement - Déficit = - 29 453,27 € Résultat cumulé Fonctionnement - Excédent = 527 490,99 €**

COMpte ADMINISTRATIF - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL (« GEMAPI ») 2018 – SECTION INVESTISSEMENT							
Chapitres	DEPENSES				RECETTES		
	CA 2017	BP2018		TOTAL	Opérations	CA 2017	BP 2018
	RAR	BP					
2315-1001- Travaux restauration Adour	69 472,04	6 000	<u>Bascule en fonctionnement</u>	6 000	1322-1001- Subvention Région Adour 1323-1001 - Subvention Département Adour 13241-1003 – Subvention communes 1328 -1001 - Autres	34 324,21 32 082,33 250 2 350	<u>Bascule en fonctionnement</u>
2315-1002- Travaux urgents			50 000	50 000	1321-1002-Subvention de l'Agence Travaux urgents 1322-1002-Subvention Région Travaux urgents 1323-1002 - Subvention Département Travaux urgents		12 000 8 000 12 000
2315-1003 – Travaux affluents (Hors PPG)			50 000	50 000	1321 - 1003 Subvention Agence affluents 1323-1003 Subvention Département affluents 13241-1003 – Subvention communes affluents 13251 -1003 - Groupement de communes affluents	4 628,40 4 982 10 566,01	12 000 12 000 16 000
2315-1004- Sentier	76 068	<u>Bascule au Budget Annexe</u>			1323-1004 - Subvention Département Sentier	18 539,40	<u>Bascule au Budget Annexe</u>
2031-1006 – Etude stratégique DIG	12 639	30 000	20 000	50 000	1321-1006-Subvention de l'Agence DIG 1322-1006- Subvention Région DIG 1323-1006 - Subvention Département DIG	11 760,00	14 200 8 000 9 800
2315-1007 - Itinérance nautique		4 500	<u>Bascule au Budget Annexe</u>	4 500	1321 - 1007 Subvention Etat 1323-1007 Subvention Département It. nautique	1 600 4 578	<u>Bascule au Budget Annexe</u>
					10222 - FCTVA – 2016 001 - Excédent Investissement 1068 - Excédent fonctionnement 021 - Virement section fonctionnement	12 086,87 68 838,88 64 549,52	2 350 50 454 3 696
<b>TOTAL</b>	<b>158 179,04 €</b>	<b>40 500 €</b>	<b>120 000 €</b>	<b>160 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>271 135,62 €</b>	<b>160 500 €</b>

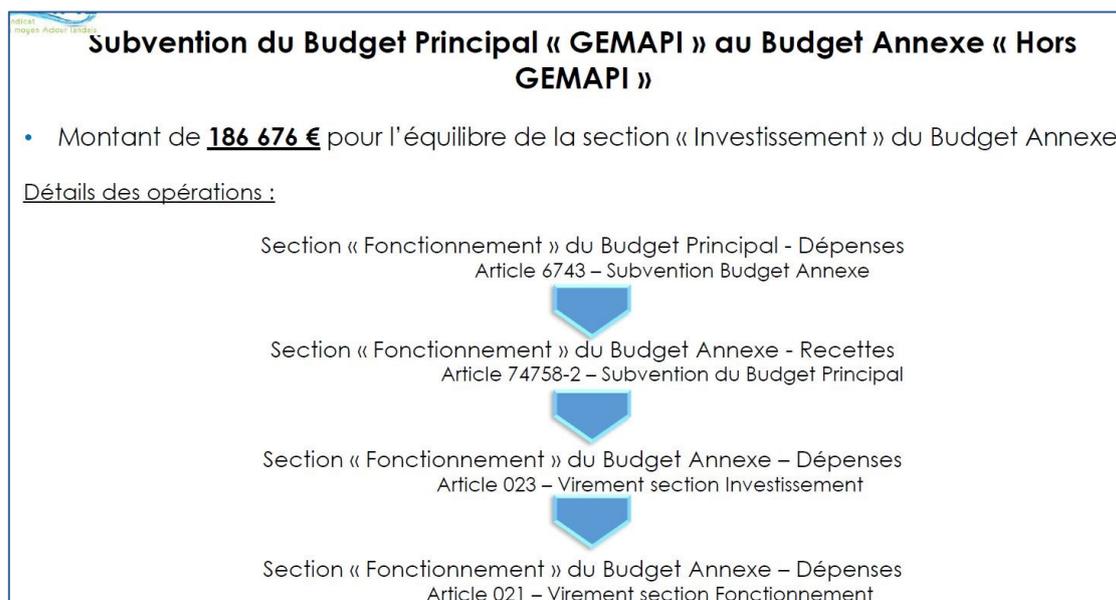
**Résultat d'exercice Investissement - Déficit = - 27 526,48 €**

**Résultat cumulé Investissement - Excédent = 50 454,00 €**

Les principales modifications pour le Budget 2018 sont le transfert du programme de travaux sur l'Adour de la section « Investissement » à la section « Fonctionnement », suite à un retour des services de la Préfecture et la non-récupération de la TVA sur ces interventions de gestion.

Il est prévu de prendre contact avec l'Association des Maires de France pour voir sous quelle écriture comptable inscrire les travaux pour essayer de bénéficier du FCTVA.

Le Budget « GEMAPI » assumera l'intégralité de la charge salariale (2,5 Equivalents Temps Plein) et facturera la part à la charge du Budget « Hors GEMAPI », soit ½ ETP (ligne 747581 – Remboursement Budget Annexe).



Afin d'équilibrer la section « Investissement » du Budget Annexe « Hors GEMAPI », il est proposé aux membres du comité syndical d'attribuer une subvention du Budget Principal « GEMAPI » vers le Budget Annexe « Hors GEMAPI » comme indiqué dans l'écriture comptable ci-dessus.

Monsieur Saint Paul délégué fait part de son interrogation sur la somme inscrite à la ligne 6161 « Assurances », du chapitre 11 « Charges à caractère général ». Pourquoi prévoir 35 000€ dans cette ligne pour une dépense, l'an passé, inférieure à 2 000€ ?

Monsieur Lagrola propose de transférer une partie de cette somme au chapitre 22 des dépenses imprévues, Monsieur Ducos précise qu'il n'est pas favorable à augmenter cette ligne budgétaire là.

Après discussions, il est décidé de basculer l'excédent, sur la ligne 615231 « Entretien voies et réseaux » consacrée aux travaux d'entretien annuel de l'Adour.

**Le compte administratif du budget principal 2017, le budget primitif principal « GEMAPI » 2018 en y intégrant les remarques faites ci-dessus.**

### 5. Budget Primitif Annexe « Hors GEMAPI » 2018

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRIMITIF ANNEXE « HORS GEMAPI » 2018 – SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Articles	CA 2017	BP 2018	Chapitres	CA 2017	BP 2018
<b>011 - Charges à caractère général</b>		<b>10 000,00 €</b>			
6042 - Prestations de services					
62871 - Remboursement de frais à la collectivité de rattachement		10 000,00			
<b>012 – Charges personnel et frais assimilés</b>					<b>196 676,00 €</b>
6336 - Cotisations CNFPT			747581 - Participation des EPCI		10 000,00
6413 Personnel non titulaire			747582 - Subvention Budget Principal au Budget annexe		186 676,00
6451 – URSSAF			7788 - Produits exceptionnel divers		
			764 - Revenus des valeurs immobilière		
<b>22 – Dépenses imprévues</b>					
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>					
<b>023 – Virement section investissement</b>		<b>186 676,00 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>196 676,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>196 676,00 €</b>

#### Pas de résultat d'exercice

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRIMITIF ANNEXE « HORS GEMAPI » 2018 – SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	CA 2017	BP2018			Opérations	CA 2017	BP 2018
		RAR	BP	TOTAL			
2315-1004- Sentier			350 000	350 000	1321-1004 - Subvention Agence Sentier 1323-1004 - Subvention Département Sentier 1327-1004 - Fonds structurels Sentier		84 000 80 000
2315-1007 - Itinérance nautique			15 000	15 000	1321- 1007 Subvention Etat 1323-1007 Subvention Département It. nautique 13251 -1007 - Groupement de communes It. nautique		2 000 9 000 2 000
					10222-FCTVA – 2016 021 - Virement section fonctionnement		1 324 186 676
<b>TOTAL</b>			<b>365 000 €</b>	<b>365 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>365 000 €</b>

#### Pas de résultat d'exercice

Pour le Budget Primitif « Hors GEMAPI », on retrouve la subvention du Budget Principal « GEMAPI » à la ligne « 747582 – Subvention Budget Principal au Budget Annexe » et son virement à la section Investissement, « ligne 023 » pour l'équilibre de la Section « Investissement ».

Les EPCI-FP adhérent pour ces compétences, sont appelés pour une cotisation à hauteur de 10 000 €, correspondant à un ½ ETP (subvention déduite), remboursé au Budget Principal, via la « ligne 62871 – remboursement de frais à la collectivité de rattachement ».

En section « Investissement », on retrouve les lignes « Sentier » et « Itinéraire nautique », objets des compétences optionnelles.

**Le Budget Primitif Annexe « HORS GEMAPI » est approuvé à l'unanimité par les membres du comité syndical.**

## 6. Rivières : fin du programme Adour 2017

### Lot n°1 : Gestion de la ripisylve sur l'Adour

Il reste à évacuer les bois du site de stockage, situés sur la commune de Souprosse.

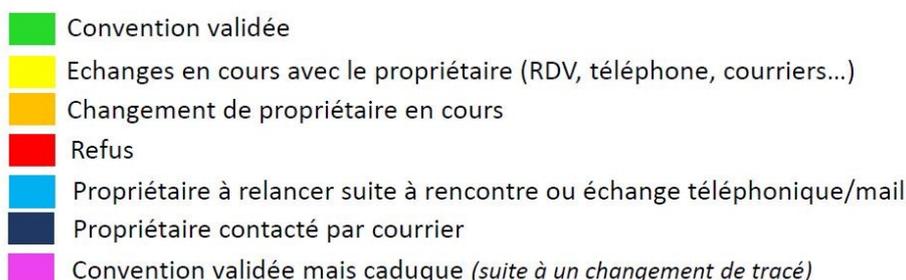
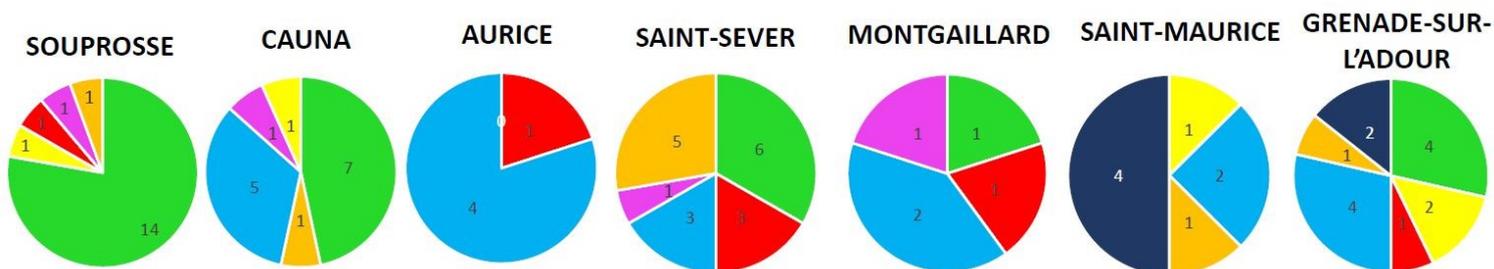
### Lot n°2 : Gestion de la renouée du Japon

Il reste à effectuer un suivi de la reprise des boutures sur le site de Gouts.

L'entreprise Aquitaine Travaux Aquatiques ayant réalisé les travaux disparaît au 1<sup>er</sup> avril 2018, les actuels salariés reforment une SCOP qui se nommera « EGAN Aquitaine ». La future entité s'est engagée à suivre et remédier à la reprise de la renouée du Japon sur le site de Gouts. Nous avons validé conjointement un protocole de suivi.

## 7. Sentier de l'Adour

### ❖ Etat du conventionnement



### ❖ Utilisation des bandes enherbées dans le cadre du projet du Sentier de l'Adour

Lors du conventionnement auprès des propriétaires concernés par le passage du Sentier de l'Adour, une question récurrente se posait dans les zones agricoles. Les agriculteurs mettent-ils en jeu leurs primes PAC en acceptant le passage du Sentier sur leur bande enherbée ? Depuis septembre 2017, le syndicat avait saisi le Service Agriculture de la Direction Territoriale des Territoires et de la Mer à ce sujet.

Aujourd'hui, nous sommes en possession d'une réponse formelle nous précisant que : **le passage du Sentier sur des bandes enherbées n'est pas incompatible avec l'obtention des primes PAC, dans la mesure où l'utilisation est réalisée dans un but non lucratif et que le couvert végétal n'est pas détruit.**

### 8. Itinéraire nautique de l'Adour

L'ouverture du tronçon Saint-Sever / Mugron est prévue pour la saison estivale 2018.

#### ❖ Budget prévisionnel

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT DE LA DEPENSE
Point d'accès Saint-Sever	5 000€
Contournement du Seuil de Péré	4 000€
Point d'accès Mugron	3 000€
Signalétique	3 000€
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>

#### ❖ Plan de financement

	FINANCEURS			
	CD40 (PDESI)	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports	Les EPCI - CdC d'Aire sur l'Adour - CdC Pays Grenadois - CdC Chalosse Tursan - CdC Pays Tarusate - CdC Terres de Chalosse	SIMAL
-Point d'accès Saint-Sever -Point d'accès Mugron -Signalétique 11 000€ TTC <b>8 800€ HT</b>	57,28% 5 040€	22,72% 2 000€	10% 880€	10% 880€

## ❖ Contournement du seuil de Péré

Le seuil de Péré est un ouvrage de stabilisation du pont, la communauté de communes Chalosse Tursan en est le gestionnaire. Il existe une passe à embarcation désuète sur l'ouvrage, la rénover serait très coûteux. Pour proposer un itinéraire continu et sécurisé de Saint-Sever à Mugron, il s'avère judicieux de proposer une solution de contournement de cet ouvrage.

En tant que porteur de projet de l'itinéraire nautique, le syndicat apparaît comme l'entité la plus pertinente pour réaliser ce contournement pour le compte de la communauté de communes. Ainsi le SIMAL pourra aller chercher des aides à hauteur de 60% et comme le prévoient les statuts et la répartition des charges, le reste à charge sera répercuté à la Communauté de communes Chalosse Tursan.

Une rencontre est prévue ce mercredi 28 mars entre les services et élus de la Communauté de communes Chalosse Tursan et les techniciens du SIMAL.

	FINANCEURS			
	CD40 (PDESI)	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports	Communauté de communes Chalosse Tursan	SIMAL
<b>Contournement seuil de Péré</b>	60%	-	40%	-
4 000€ TTC	1 920€	-	1 280€	-
<b>3200€ HT</b>				

**Le programme de travaux pour le tronçon de Saint-Sever à Mugron 2018, son plan de financement ainsi que le portage du contournement pour la Communauté de commune Chalosse Tursan ont été approuvés à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité syndical.**

## 9. Animation

Le SIMAL a été sollicité pour tenir un stand d'animation lors de la fête des Saligues organisée par l'office du tourisme du Pays Grenadois dans le cadre de la fête de la nature le samedi 26 mai au lac à Cazères sur l'Adour.

## 10. Questions diverses

### ❖ Concertation des EPCI

Monsieur Ducos informe les membres du comité syndical, qu'accompagné de Mr Dupuy le technicien rivière, ils ont entrepris depuis ce début d'année une concertation de chaque EPCI-FP. Actuellement 4 ont été rencontrés et les autres restent à rencontrer

Cette démarche découle de la prise de compétence GEMAPI, au le 1<sup>er</sup> janvier 2018, par les EPCI-FP, nouvelles collectivités constituant le syndicat.

Les délégués siégeant au SIMAL en 2017, ont à 90% été renouvelés pour 2018. Ces délégués sont

pour la plupart des élus communaux mais non élus communautaires.

De ce fait, certains EPCI ont du mal à avoir la lisibilité sur les orientations et dépenses engagés par le syndicat. Un des objectifs de ces rencontres était d'améliorer la relation entre les trois entités que sont communes/EPCI/Syndicat.

Nous avons ainsi récupéré les coordonnées des interlocuteurs en charge de ces dossiers, qui seront dorénavant destinataires des informations du syndicat.

Lors de ces rencontres d'autres sujets sont abordés tels que les perspectives d'évolution du syndicat pour répondre aux besoins de fonctionnement tant d'un point de vue technique qu'administratif.

#### ❖ **Gratification aux stagiaires**

Monsieur Ducos propose de prendre une délibération pour pouvoir procéder à la gratification des stagiaires conformément à la législation en vigueur.

Pour un minimum de 44 jours ou 308 heures de présence, la loi impose aux structures accueillants des stagiaires de les gratifier à hauteur de 15% du plafond de la sécurité sociale (soit 25€ x 0.15) ce qui correspond à 3.75€ par heure de stage.

**L'ensemble des membres du comité syndical se prononce favorablement à la gratification des stagiaires à hauteur de 15% du plafond de la sécurité sociale.**

***La réunion du comité syndical ordinaire s'achève à 19h15***